



Société de l'énergie  
communautaire  
du Lac-Saint-Jean

**Communiqué de presse**  
Publication immédiate

**Projet de minicentrale sur la rivière Ouiatchouan à Val-Jalbert**  
**Le certificat d'autorisation est délivré par le ministère du**  
**Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs**

**Mashteuiatsh, 12 février 2013**, La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean confirme aujourd'hui qu'elle a mené à terme l'ensemble des démarches permettant à Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan s.e.c. d'obtenir les autorisations nécessaires pour lancer les travaux de construction du projet de minicentrale hydroélectrique de 16 mégawatts sur le site du Village historique de Val-Jalbert. Pendant l'avancement des travaux, d'autres autorisations seront émises par les autorités gouvernementales.

L'émission du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, dernière étape de la procédure d'évaluation et des impacts sur l'environnement incluse dans la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec, signifie la fin du mandat de développement du projet qui avait été confié à la Société par ses partenaires. Ce dernier, rappelons-le, s'est amorcé le 30 juin 2010 avec la confirmation, par Hydro-Québec, que le projet de Val-Jalbert avait été retenu en vertu du Programme d'achat d'électricité de 150 MW provenant de petites centrales de moins de 50 MW et moins.

«Je crois que la Société peut dire mission accomplie pour avoir mené à terme les étapes de développement de ce projet. La route fut longue et parfois difficile, mais la réception du certificat d'autorisation final vient confirmer que la Société a su franchir les différentes étapes à la satisfaction des ministères concernés», admet Denis Taillon, président du conseil d'administration et porte-parole.

La réception du certificat d'autorisation, dernière des six étapes obligatoires dans le cadre de la procédure d'évaluation québécoise des impacts sur l'environnement, marque du même coup le transfert du projet à la Société en commandite Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan, chargée des phases de construction et d'exploitation. Fondée le 28 mars 2011, ses commanditaires sont Pekuakamiulnuatsh Takuhikan avec 45 % des parts, la MRC du Domaine-du-Roy et la MRC Maria-Chapdelaine, avec 22,5 % chacune, et la municipalité de Chambord avec 10%. La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean a convenu d'une entente avec Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan afin de lui transférer les droits, les engagements et les obligations qu'elle a contractés dans le projet d'aménagement hydroélectrique de Val-Jalbert. Les formalités légales seront complétées sous peu, mais rien n'empêche la prise en charge immédiate de la coordination des travaux par Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan.

«C'est avec fierté que nous franchissons cette étape marquante dans la courte histoire de la Société. Val-Jalbert constitue le premier d'une série de projets issus de ce partenariat unique au Québec, entre autochtones et non-autochtones, pour développer des projets d'énergie communautaire répondant aux principes du développement durable. Les administrateurs de la Société ont la profonde conviction que ce modèle fera école au Québec et qu'il permettra en temps et lieu de doter le Québec d'une véritable filière d'énergie renouvelable communautaire. Le temps est venu de remercier chaleureusement toutes les personnes, employés, professionnels, organismes et citoyens qui ont contribué de près ou de loin à l'avancement et la bonification du projet», conclut Denis Taillon.

*La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, organisme à but non lucratif créé en 2007, est issue d'un partenariat unique entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, la MRC Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy. Sa mission est de favoriser le développement de projets axés sur la mise en valeur des énergies renouvelables du territoire et de maximiser les retombées locales et collectives, dont celui de minicentrale hydroélectrique sur le site de la 11<sup>e</sup> chute de la rivière Mistassini.*

-30-

Source : Alexandre Gauthier  
Travail : 418-275-4262 poste 229  
Cellulaire : 418-637-0530  
Courriel : [alexandre.gauthier@dpisec.ca](mailto:alexandre.gauthier@dpisec.ca)